

MERCREDI 15 AVRIL 2026

RELATIONS ENTRE L'ÉDITEUR ET LES CRÉATEURS : FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

ACDMF

Association pour la création et la diffusion de la musique française

en partenariat avec



- Identifier, mettre en œuvre et perfectionner sa pratique des principales règles fiscales et sociales applicables aux sommes versées aux créateurs et aux artistes-interprètes

INTERVENANT

MEHDI BEKHEIT
Expert-Comptable
NW Expertise



PRÉSENTATION

Découverte des principales règles fiscales et sociales applicables aux revenus des créateurs et des artistes-auteurs.

PUBLIC

Personnel de l'édition musicale et de sociétés dont les attributions touchent le secteur de l'édition musicale, managers, agents d'artistes, comptables et experts-comptables, gestionnaires de droits, avocats, juristes, business affair, institutionnels, tout public issu de la filière musicale, créateurs (auteurs, compositeurs ...), artistes-interprètes, étudiants...

Prérequis : Pas de préquis

OBJECTIF

Permettre aux participants d'identifier et/ou se mettre à jour des principales règles fiscales et sociales des créateurs et des artistes-interprètes et de les appliquer quel que soit leur statut. Les novices maîtriseront les principes et les experts perfectionneront leurs pratiques.

PROGRAMME

- **Définitions et rappels terminologiques («droits d'auteur»/redevances/royalties...)**
- **Régime social – Spécificités pour les créateurs et les artistes-interprètes :**
 - Régime des droits d'auteur : obligations, déclaration aux URSSAF pour les débiteurs de droits et les créateurs
 - Régime des salaires (cachets) et des rémunérations d'exploitation des enregistrements
 - Régime des redevances
- **Régime fiscal des revenus artistiques**
 - Qualification des revenus
 - Régime de TVA applicable pour les créateurs et les artistes-interprètes
 - Imposition des revenus artistiques (Abattements spécifiques, choix, ...)
 - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
- **Crédit d'impôt de l'édition musicale (CIEM)**

■ Le cadre relatif aux managers

PÉDAGOGIE

Méthode la plus adaptée aux stagiaires, au contenu à faire passer et aux objectifs pédagogiques, en privilégiant les échanges avec les stagiaires. Un questionnaire sera envoyé en amont aux stagiaires afin d'adapter certains développements.

ÉVALUATION

Evaluation des stagiaires en cours et/ou en fin de session.

Evaluation « à chaud » de la formation en fin de session.

INTERVENANTS

Experts de la gestion des droits d'auteur :

- Mehdi Beikheit (Expert-Comptable, NW Expertise)

DATES	Mercredi 15 avril 2026
HORAIRES	9h00 – 17h30
LIEU	Présentiel, à la Sacem
PARTICIPANTS	Dès 8 personnes
TARIFS	520€ nets / 80€ étudiants